

## Les classes à horaires aménagés, qu'est-ce que c'est ?



Les classes à horaires aménagés s'adressent aux collégiens particulièrement motivés par la pratique de la musique ou de la danse.

Elles leur permettent de concilier harmonieusement leur scolarité générale (de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>) avec une formation artistique approfondie.

Grâce à un partenariat étroit entre le collège et le Conservatoire, les élèves bénéficient d'un aménagement horaire pour suivre l'enseignement dans les deux établissements pendant le temps scolaire.

Les élèves d'une même tranche d'âge se retrouvent ainsi au Conservatoire deux demi-journées par semaine pour apprendre et pratiquer ensemble la musique ou la danse. Ils participent à des projets artistiques stimulants tout au long de leur scolarité.

## Pour qui ?

Pour tout enfant entrant en 6<sup>ème</sup>, quelle que soit son école d'origine. Une pratique préalable dans la discipline choisie est recommandée (deux années de pratique préconisées pour une inscription en instrument).

L'entrée en classe à horaires aménagés implique l'engagement de l'élève sur l'ensemble du cursus, de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>. Un travail personnel régulier est demandé en musique

Les cours dispensés dans le cadre du cursus CHAM/CHAD sont gratuits.

Seule la location éventuelle de l'instrument est à régler.

## Une formation artistique complète



La majorité des enseignements artistiques est dispensée sur le temps scolaire, regroupée sur deux demi-journées au Conservatoire. Un transport en car accompagne les élèves du collège au Conservatoire.

> **Pratique instrumentale ou vocale**, en individuel et en petit collectif.

> **Culture et formation musicale** pour acquérir les notions essentielles à l'apprentissage musical, développer des repères culturels et esthétiques.

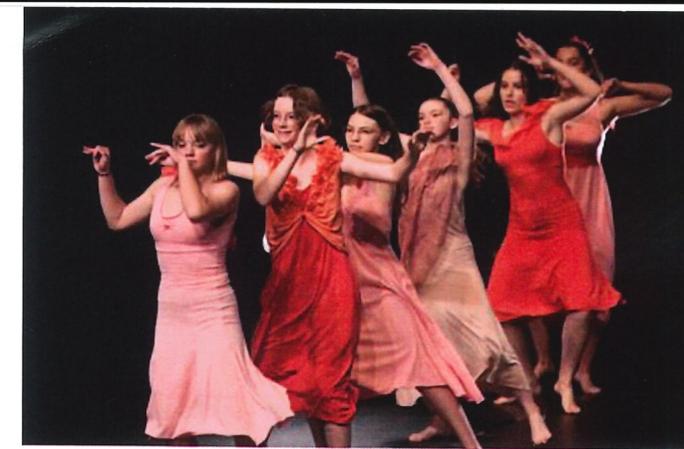
> **Ateliers CHAM** : pratique d'orchestre et ateliers en petit collectif organisés au semestre, invitant les élèves à aborder des esthétiques variées (musiques anciennes, classiques, traditionnelles, du monde, actuelles, contemporaines), à s'exprimer et à créer.

> **Pratique collective** : chorale, ensembles instrumentaux, orchestres... Les élèves CHAM sont regroupés avec les autres élèves du Conservatoire.



### A noter

Tous les enseignements sont dispensés sur le temps scolaire, sauf la pratique collective organisée une fois par semaine au Conservatoire hors temps scolaire.



> **Pratique de la danse** : deux disciplines sont enseignées (classique et contemporain). L'élève choisit une dominante (2 à 3 cours hebdomadaires) et une complémentaire (1 cours hebdomadaire).

> **Formation musicale du danseur** (en 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>)

> **Histoire de la danse et culture chorégraphique**

> **Anatomie du mouvement dansé**

> **Ateliers chorégraphiques** dans la discipline dominante pour aborder la création.

### A noter

Tous les enseignements sont dispensés sur le temps scolaire, sauf le 3<sup>ème</sup> cours de danse dans la dominante, organisé une fois par semaine au Conservatoire hors temps scolaire (cours facultatif en 6<sup>ème</sup> / 5<sup>ème</sup>).





## Les dates à retenir

- > **Portes ouvertes du collège Jean-Moulin :**  
samedi 28 janvier 2023 de 9h à 12h
- > **Réunion d'information pour les familles :**  
lundi 13 mars 2023 à 18h au collège Jean-Moulin
- > **Pré-inscription** du 27 février au 24 mars 2023  
auprès des 2 établissements :
  - auprès du Conservatoire : dossier à télécharger sur [conservatoire.saintnazaire.fr](http://conservatoire.saintnazaire.fr)
  - auprès du collège Jean-Moulin : 02 51 76 04 60
- > **Rencontres enfants/familles/enseignants**  
Une mise en situation et un entretien sont organisés avec l'équipe pédagogique, pour évaluer la motivation, l'autonomie et les aptitudes de l'élève :  
**Le samedi 1<sup>er</sup> avril**  
Musique : le matin  
Danse : l'après-midi
- > **Confirmations d'admission :** courant juin  
La décision d'admission relève de la décision des services départementaux de l'Éducation nationale



### Renseignements et inscriptions

Musique : 02 44 73 43 21  
[briandl@mairie-saintnazaire.fr](mailto:briandl@mairie-saintnazaire.fr)  
Danse : 02 44 73 44 13  
[fableta@mairie-saintnazaire.fr](mailto:fableta@mairie-saintnazaire.fr)

Conservatoire Musique & Danse  
83 boulevard Jean-de-Neyman  
02 44 73 43 40

Collège Jean-Moulin  
32 rue du Plessis 02 51 76 04 60



## CHAM / CHAD

Classes à horaires aménagés  
musique & danse

Conservatoire de Saint-Nazaire  
Collège Jean-Moulin

INSCRIPTIONS  
2023 / 2024



[saintnazaire.fr](http://saintnazaire.fr)